

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 15 avril au 6 mai 2021**

**Projet d'arrêté
portant modification du site Natura 2000
« Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire » renommé
« Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre »**

Un avis sur le projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000 « Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire » renommé « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre » a été émis lors de la phase de consultation publique.

Cet avis porte sur la volonté de supprimer le Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Belleville, qui ne fait pas partie du site Natura 2000 concerné. Il ne concerne pas la procédure de modification du site. Dans ces conditions, il est donc décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.